

PRESENTATION DE LA STRUCTURE EAJE LES ANGLES

L'EAJE multi-accueil « Les petits Capcinois » est un établissement collectif pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

La crèche est habilitée par la PMI à accueillir un nombre d'enfant précis : cet agrément est revu annuellement et se doit d'être respecté. Il permet à chaque enfant de bénéficier d'un espace suffisant à son développement, à sa sécurité, et veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité, essentielles en collectivité.

La crèche doit respecter les règles imposées par la PMI et la Caf : respect des amplitudes horaires quotidiennes, des fermetures obligatoires annuelle, autorisation exceptionnelle pour l'ouverture des weekends.

Toutes ces mesures servent à protéger les enfants d'éventuels risques physiques, sanitaires, psycho affectif, qu'un temps d'accueil trop important peut entraîner.

Des contrats mensuels (planning d'accueil de l'enfant, quotidien, à l'heure) sont distribués aux parents et doivent être impérativement remplis, signés, avant la date indiquée.

La direction ne garantit pas de place dans le cas d'absence de ce contrat. Nous ne sommes pas autorisés à dépasser la capacité d'accueil.

Types d'accueil proposés :

- L'accueil régulier afin de répondre aux besoins connus à l'avance et récurrent sous forme de contrat mensuel.
- L'accueil occasionnel qui concerne des besoins connus à l'avance, ponctuels et non récurrents
- L'accueil d'urgence pour faire face à des besoins ne pouvant être anticipés, et ayant un caractère exceptionnel ou d'urgence.

Nombre de places d'accueil autorisés par la Protection Maternel Infantile :

Capacité d'accueil totale :

- **17 places du 1^{er} janvier au 11 février 2019** et du 1^{er} avril au 31 décembre 2019 avec un agrément variable sur la journée répartie comme suit :
 - 8 places de 8h00 à 9h00
 - 17 places de 9h00 à 17h00
 - 8 places de 17h à 18h30
- **25 places du 11 février au 31 mars 2019**

Avec un agrément variable sur la journée répartie comme suit :

- 8 places de 8h00 à 9h00
- 25 places de 9h00 à 17h00
- 8 places de 17h à 18h30
- **8 places le week-end** du 05/01/2019 au 31/03/2019 de 8h00 à 18h30.

Places d'accueil réservées :

- Une place est réservée pour l'accueil d'enfants de familles en situation d'insertion
- Cette structure accueille également des enfants âgés de moins de 6 ans porteurs d'un handicap, selon les modalités définies par la famille.

Période d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h30.

Du lundi au dimanche du 02/01/2019 au 31/03/2019 de 8h00 à 18h30.

Période de fermeture :

Deux semaines de fermeture définies en début d'année.

- Pour 2019 : du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2019
- vendredi 31 mai 2019
- vendredi 16 août 2019
- du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2019.
-

La crèche est fermée tous les jours fériés.

Une assurance en responsabilité civile a été contractée pour la structure auprès de la « SMACL » sous le numéro de contrat 107116/F.

PRESENTATION DE L'EQUIPE

Le personnel permanent :

- Une directrice, infirmière diplômée d'état, chargée de l'organisation de la crèche, de la gestion du personnel et de la prise en charge des enfants.
- Une directrice adjointe, auxiliaire de puériculture, qui seconde la directrice dans les tâches administratives et prend en charge les enfants.
- Trois personnes animatrices auprès des enfants CAP Petite Enfance
- Deux personnes lors des ouvertures hivernales.
- Une apprentie auxiliaire de puériculture.

- Une technicienne de surface présente 2h par jour.

Remplacement de la directrice en cas de congés ou d'arrêts maladie : les missions affectées à la directrice sont alors déléguées à la directrice adjointe présente sur la structure, sous l'autorité du responsable du Service Scolaire et Petite Enfance.

Direction : la directrice s'assure que les missions et obligations imparties à l'établissement ou au service d'accueil par la réglementation soient assurées de manière satisfaisante à l'égard des usagers, des institutions chargées des autorisations et de la surveillance, des financeurs et des partenaires avec lesquels elle a établi des relations.

La directrice s'assure de la sécurité des enfants, ainsi que de l'animation et le management de l'équipe.

Le médecin : il est rattaché à la crèche, est appelé en cas de problème, effectue une visite tous les mois. Les carnets de vaccinations et de santé doivent être dans le sac des enfants de façon permanente.

Une journée aux petits Capcinois

08h-09h15 : accueil des enfants

- Temps d'écoute et de partage avec les familles
- Transmissions
- Pour les vacanciers : étiqueter les sacs et effets personnels : doudou, sucettes, bibis, repas
- soins d'hygiène si besoin
- jeux libres

09h15-09h45 : présentation d'un petit goûter : boisson + fruits

09h30 : une sieste est proposée aux petits qui en ont besoin

10h : soins d'hygiène

10h15 : activités selon le planning semainier.

11h15 : lavage de main, passage aux toilettes

11h20 : repas petits

11h40 : repas grands

12h15-12h30 : lecture, histoire;



12h40 : sieste -Nous respectons le rythme de sommeil de chaque enfant, certains vont donc à la sieste plus tard quand d'autres se réveille (14/15h ou plus tard).

13h : accueil vacanciers de l'après-midi si besoin

De 14h à 15h30 : activités proposées pour ceux qui sont réveillé ou ne dorme pas.

Après chaque sieste, les enfants sont changés.

15h30 : goûter

16h/18h : activités libres ou dirigées.

Départ des enfants : transmissions, échanges, informations.

Accueil des enfants en collectivité lors d'infection virale ou bactérienne

Les enfants en bas âge et nourrissons accueillis en crèche sont une population particulièrement exposée et présentent des facteurs de risque de gravité. Chaque année, en France, en milieu collectif, des jeunes enfants âgés de 11 semaines à 3 ans décèdent des suites d'infections, **virales ou bactériennes**. Face à ce constat difficile et inquiétant, nous appliquerons les règles d'hygiène et de vie en collectivité de **façon strictes** afin de protéger les plus faibles.

Veillez donc trouver ci-joint la liste des maladies infectieuses entraînant un isolement et/ou une éviction. Ce document se réfère au manuel du **HAUT CONSEIL DE SANTE PUBLIQUE**, disponible dans votre crèche. La structure actuelle ne permettant pas d'isoler les enfants contaminés, les enfants présentant les signes des pathologies ci-après devront être gardés à domicile.

Tout enfant présentant des signes de maladies infectieuses, doit obligatoirement se rendre chez un médecin ou structure médicale afin d'obtenir une prescription et un protocole de soin.

La structure n'accueillera pas d'enfants sans prescriptions :

EN CAS D'INFECTION VIRALE OU BACTERIENNE, VOTRE ENFANT EST CONTAGIEUX, IL EST DANGEREUX POUR LES AUTRES ENFANTS EN BAS AGE. LES ENFANTS ACCEUILLIS EN MILIEU COLLECTIF SONT AGES DE 10 SEMAINES A TROIS ANS. ILS SONT CONSIDERES COMME DES SUJETS FRAGILES ET A RISQUES.

Il est de notre devoir à chacun de respecter les règles de la vie en collectivité et de protéger les enfants.

Conduites à tenir lors de maladies infectieuses dans une collectivité.

Haut conseil de la santé publique.

En rapport avec la commission spécialisée « Maladies Transmissibles », la crèche les petits Capcinois et la communauté des communes Pyrénées catalanes, veuillez trouver ci-joint la liste des maladies infectieuses entraînant une éviction et/ou un isolement. La structure actuelle ne permettant pas d'isoler les enfants contaminés,

- L'angine à streptocoque : isolement.
- Bronchiolite et bronchite en phase aiguë : isolement.
- Coqueluche : éviction
- Diphtérie : éviction
- Gale : éviction jusqu'à 3 jours après le traitement
- Gastro entérite en phase aiguë : isolement.
- Gastro entérite à Escherichia coli, à Shigelles : éviction, reprise sur certificat médical.
- Grippe en phase aiguë : isolement.
- Hépatite A : éviction
- Hépatite E : éviction
- Oreillons : éviction 10 jours
- Scarlatine : éviction
- Pneumonie : éviction
- Rougeole : éviction
- Teigne du cuir chevelu et de la peau : éviction
- Tuberculose : éviction
- Typhoïde : éviction
- Varicelle : éviction jusqu'à sècheresse des vésicules

Le Président, M. Jean-Louis DEMELIN

Lu approuvé signature :

